

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU S.M.E.S.S.Y.
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 19 FEVRIER 2010**

Délibération n°2010-002

Date de convocation :
5 février 2010
Nombre de délégués en exercice : 35
Présents : 29
Absents non remplacés : 6

L'an deux mil dix, le dix neuf février à neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de Rambouillet au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de M. Gérard LARCHER.

ETAIENT PRESENTS : Martial ALIX, Henri ALOISI, Isabelle BEHAGHEL, Roland BONNET, Daniel BONTE, Bernard BOURGEOIS, Pascal BOURGY, Claude CAZANEUVE, Gérard CHIVOT, Gérard COMAS, Thierry CONVERT, Daniel DEGARNE, Paul DESMETTRE, Frédéric DOUBROFF, Jean-Louis FLORES, Jean-Pierre GHIBAUDDO, Christian HILLAIRET, Gérard LARCHER, Régine LIBAUDE, Jean-Pierre MALARDEAU, Yves MAURY, Marc MENAGER, Jean-Jacques NICOLLE, Roland POSTIC, Bernard ROBIN, Philippe SAINT-MARTIN, Robert SCHUCHTER, René SERINET, Jean-Pierre ZANNIER

ETAIENT EXCUSES Hervé ALLEIN, Jean-Louis BARTH, Paulette DESCHAMPS, Jean-Pierre GABORIT, Jacques PIQUET, Hervé TOUCHARD,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis FLORES



Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2007 portant création du Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du SCOT Sud Yvelines,

Vu le projet de débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2010 annexé à la présente délibération,

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

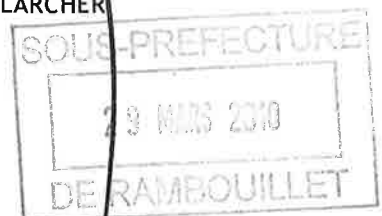
- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2010,
- **DONNE ACTE** de la présentation du rapport d'orientations budgétaires susvisé et annexé à la présente.

Fait à Rambouillet, le 19 février 2010

Le Président du Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du SCOT Sud-Yvelines certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le

Pour extrait conforme

Le Président
Gérard LARCHER



SMESSY

Préparation du Débat d'Orientations Budgétaires 2010

Conformément aux dispositions réglementaires et dans l'objectif de préparer un projet de budget 2010, il est nécessaire de définir les orientations que se fixe le Comité syndical pour l'année 2010. Ce budget s'inscrit dans la continuité du budget 2009, concernant la section de fonctionnement, sans grand changement.

Concernant l'exécution du budget 2009, le compte administratif fait apparaître un excédent global de 61.507,69 € après rattachement des restes à réaliser à la section d'investissement (solde du marché d'élaboration du SCOT et des subventions à percevoir).

- Investissement

Aucune subvention n'a été encaissée en 2009. Il reste à percevoir à l'achèvement de la procédure SCOT le solde de la subvention du Conseil général pour un montant de 31.200 € (somme rattachée aux restes à réaliser de 2009).

Le syndicat a perçu le remboursement de la TVA au titre du FCTVA pour les dépenses engagées en 2006 et 2007, représentant un total de remboursement de 12.540 €.

Il est rappelé le plan de financement de l'élaboration du SCOT :

- Dépenses	Marché CODRA :	163.250,00 € HT	soit	195.247,00 € TTC
	Frais divers (publications, enquête publique,...)			5.000,00 € TTC
- Subvention Etat (1€ par habitant :				24.752,00 €
- Subvention Conseil général :				48.000,00 €
- Remboursement FCTVA (15,482% du TTC) :				31.002,00 €
Part à financer				94.493,00 €

Il est précisé que le SMESSY a perçu au titre de la Dotation Globale de Décentralisation la somme de 65.000 €, qui vient abonder le budget de fonctionnement et aider à l'autofinancement de l'étude.

- Fonctionnement

En ce qui concerne le fonctionnement 2009, les recettes sont constituées :

- du versement de la participation des collectivités membres à hauteur de 1 € par habitant, soit 66.000 €.
- du remboursement de trop payer sur des cotisations en 2006 et 2007, pour 1.664,90€.

Les dépenses de fonctionnement pour 2009 ont principalement concernées le versement des indemnités des collaborateurs et des élus, quelques charges à caractère général (fournitures administratives, assurances et remboursement de frais auprès de la ville de Rambouillet, conformément à la convention de mise à disposition).

Lors du vote du budget primitif 2010, les résultats et restes à réaliser 2009 seront repris.

Il est proposé les orientations suivantes pour le budget 2010 :

- Recettes de fonctionnement : il s'agit de maintenir de la contribution des membres à hauteur de 1 € par habitant. Il est rappelé que, compte tenu des derniers recensements et conformément aux nouvelles dispositions statutaires, la contribution de chaque membre sera recalculée pour tenir compte de la nouvelle population, conformément aux dispositions statutaires. La recette globale s'élève à environ 69.000 €. A cette recette viendra s'ajouter le résultat 2009 reporté.
- Dépenses de fonctionnement : elles concernent principalement la réalisation de deux journaux d'informations (8 pages), les charges à caractère général, les indemnités versées aux collaborateurs et élus.
- Dépenses d'investissement : elles concernent la reprise des restes à réaliser 2009 correspondant au solde du marché d'élaboration du SCOT. En dépenses nouvelles, il convient d'inscrire les frais de procédure d'enquête publique (5.000 €), ainsi que les frais pour l'étude complémentaire liée à la densité et aux formes urbaines, estimés à environ 55.000 € HT.
- Recettes d'investissement : il s'agit de reprendre les restes à recouvrer de 2009 correspondant au solde de la subvention du Conseil Général (31.200 €), et la reprise des excédents de 2009. Les recettes propres à exercice 2010 correspondent au remboursement de TVA sur les frais payés en 2008.